

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 24 mai 2024

Objet : Avis sur la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Le 24 mai 2024 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Notre-Dame de Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET ;

Date de la convocation : 7 mai 2024

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (6 présents / 21 membres) :

- Représentants des maires du département de la Vendée :
 - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5 présents / 13 membres) :

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée
- M. Hervé BREMAUD, président de l'association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (3 présents / 7 membres) :

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Etaient excusés ou absents :

- M. François BLANCHET, conseiller régional de la région des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental du département de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Thierry RICARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Jean-Yves DUPE, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	6	0	6
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	5	0	5
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	0	3
Total	41	14	0	14

Monsieur le Président explique aux membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qu'une convention de partenariat a été signée en 2016 entre la Commission Locale de l'Eau et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, afin de mettre au point une collaboration et une méthode de travail pour répondre plus efficacement aux objectifs visés et faciliter les échanges de données, d'informations et les retours d'expérience.

La convention visait à :

- l'élaboration du volet agricole du Contrat Territorial et la mise à disposition des données relatives aux diagnostics plans d'actions individuels réalisés dans les précédents contrats ;
- la mise à disposition des coordonnées des exploitations agricoles du bassin versant afin de faciliter l'information directe des agriculteurs par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE.

Les projets évoluant, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de mettre à jour cette convention, notamment au regard de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Monsieur le Président propose la signature d'une nouvelle convention sur la période 2024-2027 afin de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Il précise qu'il s'agit notamment de partager les données relatives aux prélèvements agricoles pour une consolidation mutuelle dans le contexte de l'élaboration du PTGE porté par le Syndicat Mixte et de l'étude préalable à l'émergence d'une gestion collective de l'irrigation portée par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

Il précise que la convention est sans incidence financière.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
14	14	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay :

- approuve la convention de partenariat 2024-2027 avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET